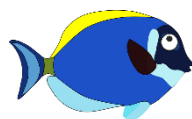


CHARTRE

BENEVOLE

Du SENTIER SOUS-MARIN DE L'ILE AUX CANARDS



Vous avez accepté d'adhérer en tant que bénévole à notre association *Le Centre d'Initiation à l'Environnement de Nouvelle Calédonie (CIE.NC)* qui a, entre autres, pour vocation de gérer le **Sentier sous-marin (SSM)** de l'île aux Canards. Le CIE.NC, c'est d'abord un état d'esprit, une grande famille où chaque personne compte. Nous souhaitons que chaque bénévole se reconnaisse dans cette charte car le bénévolat doit être avant tout un plaisir. Le bénévolat doit nous permettre de partager notre passion, la protection du sentier sous-marin de l'île aux Canards, avec les autres bénévoles et les visiteurs de l'îlot.

Le Centre d'Initiation à l'Environnement de Nouvelle-Calédonie s'engage auprès de tous ses membres à :

- ❖ Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière ;
- ❖ Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement ;
- ❖ Assurer sa formation et son accompagnement par des responsables compétents ;
- ❖ Lui proposer de participer aux autres actions de l'association ;
- ❖ L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe ;
- ❖ Couvrir les risques qu'il encourt par une assurance adéquate ;
- ❖ Le parrainer lors de la première permanence à l'île aux Canards, pour ceux qui s'engagent dans la démarche « bénévole du Sentier sous-marin ».

Le bénévole s'engage à :

- ❖ Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs ;
- ❖ Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association ;
- ❖ Effectuer un minimum de 4 permanences par an sur le sentier sous-marin ;
- ❖ Remplir avec respect et rigueur les 4 fonctions du bénévole à chaque permanence :
 - Entretien du sentier sous-marin, - Observer l'environnement, - Sensibiliser les visiteurs, et
 - Initier les bons comportements ;
- ❖ Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés ;
- ❖ Suivre régulièrement les réunions ainsi que les actions de formation proposées par l'association ;
- ❖ Ne pas diffuser les données confidentielles des bénévoles ;
- ❖ Ne pas distribuer les t-shirts du CIE.NC mis à disposition pour être identifiable lors des permanences ;
- ❖ Respecter le règlement du CIE.NC en n'étant pas plus de deux bénévoles par permanence.

Le bénévole (Nom, Prénom) :



Pour nous contacter : BP 427, 98845 Nouméa / Tél.fax. : 27.40.39
Mail: cie-ssm@lagoon.nc / Web : www.cie.nc